

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132 Personnel autochtone

n° 132

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trente jours à compter du 27 janvier 1947, est accordé à Saïd Zeid Houssein, Arabe Makouï, planton du service de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Pendant la durée de sa permission l'intéressé percevra l'intégralité de sa rémunération.